**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Italie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 4 novembre 2019 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation italienne pour la présentation de son rapport.

La France se félicite des avancées supplémentaires en matière de droits de l’Homme en Italie, en particulier dans le domaine de la justice avec l’établissement de mesures alternatives à la détention, ainsi qu’en matière d’égalité des sexes et de lutte contre la traite des êtres humains. La France salue en outre les nombreuses priorités annoncées par le Président du Conseil en matière d’employabilité des femmes, d’égalité salariale, et de lutte contre les discriminations à l’encontre des filles et des femmes. Comme nous à l’EPU, la France invite les autorités italiennes à suivre les recommandations suivantes:

1. **Mettre en place une institution nationale des droits de l'Homme conforme aux Principes de Paris ;**
2. **Lutter davantage contre les discriminations et les discours de haine à l’encontre des personnes LGBTI ;**
3. **Prendre les mesures nécessaires pour assurer l’accès effectif à l’avortement ;**
4. **Amender l’article 613-bis du code criminel afin de mettre en conformité la définition de la torture avec la Convention contre la torture.**

Je vous remercie./.